

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Association centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de fonctionnement 2015 - Convention triennale - Organisation d'une action "Mixité des emplois et insertion professionnelle des femmes" - Subvention - Conventions - Autorisation - Décision

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le centre d'information des droits des femmes et des familles de la Gironde (CIDFF), association type loi de 1901, qui existe depuis 1985 à Bordeaux, a pour mission générale de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de contribuer à une meilleure insertion sociale et professionnelle de ces dernières pour faire évoluer leur place dans la société. Il participe au développement local et revendique son appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Le CIDFF appartient à un réseau national de 199 centres, qui œuvrent sur 688 lieux d'information, dont 13 en Gironde, et auprès de 1035 professionnels. La spécificité du CIDFF se traduit par une démarche globale et polyvalente d'information et d'accompagnement.

1 – Présentation du CIDFF Gironde et des actions menées en partenariat avec Bordeaux Métropole

- **Depuis 2007**, le CIDFF a développé ses actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin, a renforcé sa mission de promotion des initiatives en faveur des femmes, en développant son activité axée sur la création d'entreprise. L'association s'appuie pour cela sur une équipe de 15 professionnels qui créent et animent un réseau de femmes chefs d'entreprise. La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a soutenu le CIDFF en 2007 (3.000 euros) pour l'organisation d'un événement lié à la Journée internationale des droits de la Femme. L'événement s'est déroulé à l'Université de Bordeaux II, autour de tables rondes et d'un espace réseau sur lequel étaient présentes 14 femmes chefs d'entreprise.
- **En 2012**, toujours à l'occasion de la Journée internationale des droits de la Femme, et dans le cadre de son action « création d'entreprise », le CIDFF a organisé le 10 mars, une

manifestation « Femmes en tête » au Rocher Palmer à Cenon. Cet événement avait pour but de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, de valoriser les initiatives des femmes, de diffuser le travail en réseau et de contribuer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en faisant émerger des réflexions. La Cub a soutenu l'événement à hauteur de 2.500 euros.

La Cub a également versé une subvention de fonctionnement au CIDFF de 20.000 euros.

- **En 2013**, l'établissement a accompagné une action spécifique relative à la mixité des emplois par le CIDFF, pour un montant de 10.000 euros.

Le CIDFF a ainsi mis en place à Bordeaux une action impliquant 10 femmes volontaires en phase d'orientation ou de reconversion professionnelle, pour connaître des secteurs d'activité traditionnellement masculins (bâtiments et travaux publics, transports et logistique, industrie, environnement).

La Cub a également accordé au CIDFF une subvention de fonctionnement de 20.000 euros par an, renouvelable 3 fois de 2013 à 2015.

Pour 2013, la participation de La Cub a permis à 6.127 personnes d'utiliser les services du CIDFF, 4.945 ont été informées et accompagnées individuellement et 1.182 ont profité d'une intervention collective.

1.023 personnes, principalement des femmes, ont bénéficié d'un accompagnement relatif à l'insertion économique du CIDFF : retour vers l'emploi, création d'entreprise et actions collectives.

Le CIDFF est intervenu également dans l'accès au droit (4.244 personnes) et l'accompagnement de victimes de violence (770 personnes).

- **En 2014**, le CIDFF a poursuivi ses engagements en faveur de l'action « Mixité des emplois et insertion professionnelle des femmes », pour favoriser l'intégration de femmes en phase de reconversion professionnelle dans des métiers dits « masculins » et porteurs de débouchés. La Cub a participé au financement de cette action à hauteur de 5.000 euros.

11 femmes aux profils et âges très différents ont intégré l'action. Elles ont pu bénéficier :

- d'un module de positionnement qui permet aux stagiaires de mieux se connaître, d'instaurer une dynamique de travail et une cohésion au sein du groupe, de travailler sur les représentations femmes/hommes et de régler des formalités administratives ;
- d'un travail de mobilisation et de découverte de métiers techniques : intervention de professionnels, visites d'entreprises et de centres de formation, stages en entreprise (2 fois 2 semaines) ;

- d'un module de mobilité et de remise à niveau, qui propose de renforcer les connaissances de base, de se préparer aux tests de sélection d'entrée en formation qualifiante, en préparant l'examen théorique du permis de conduire ;
- d'un accompagnement à la définition d'un projet professionnel, prenant en compte leur situation personnelle.

Sur les 11 participantes, 10 ont validé un projet dans un des secteurs explorés et toutes ont suivi la formation jusqu'à son terme.

Par ailleurs, afin de poursuivre son soutien à l'action du CIDFF, La Cub a versé à l'association une subvention de fonctionnement de 20.000 euros.

2 – Subvention triennale 2015 du CIDFF et action « Mixité des emplois et insertion professionnelle des femmes »

En 2015, le CIDFF poursuit ses engagements en faveur de l'entrepreneuriat féminin, de l'élargissement des choix et des orientations professionnelles des femmes et des jeunes filles en difficulté sociale et professionnelle, de l'ouverture vers l'emploi durable des femmes dans tous les métiers.

Ses objectifs sont en lien direct avec le développement économique, l'économie sociale et solidaire et le développement local.

Aussi, il sollicite de nouveau Bordeaux Métropole pour participer :

- à la subvention annuelle de fonctionnement,
- au financement d'une nouvelle action « Mixité des emplois et Insertion professionnelle des femmes ». Il s'agit, dans les mêmes conditions qu'en 2014, d'accompagner 10 femmes sur une période de formation de 16 semaines. Bordeaux Métropole verserait à l'association 4.750 euros TTC (pour une action estimée globalement à 36.500 euros TTC).

Pour rappel, Bordeaux Métropole est engagée dans une démarche volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2011. De plus, elle est signataire de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale depuis le 8 mars 2014. Par délibération du 12 juillet 2013, La Cub a adopté le principe d'une subvention triennale annuelle de fonctionnement de 20.000 euros/an pour le CIDFF portant sur la période 2013/2015.

A ce titre, elle souhaite conforter son soutien au fonctionnement du CIDFF à hauteur de 19.000 euros TTC. La subvention a pour objet d'aider l'association à mener à bien ses missions en participant à son financement au côté, notamment, du Conseil régional, du Conseil départemental et des villes de la Métropole (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles et Talence).

De plus, depuis le 13 mars 2015, Bordeaux Métropole, par convention, met à disposition à titre précaire, de l'association des locaux à Bordeaux centre pour un loyer de 1.166 euros/mois.

Pour l'année 2015, le budget prévisionnel de l'association s'établit ainsi :

Dépenses	Montants (euros)	Recettes	Montants (euros)
Achats	8.900	Ventes, prestations de services marchandises	58.800
Services extérieurs	32.000	Subvention d'exploitation, dont : - Etat - Région - Département - Métropole dont : - fonctionnement - action mixité - Autres communes - Organismes sociaux	143.230 (34,16%) 36.000 (8.59%) 119.000 (28.38%) 19.000 (5.66 %) 4.750 77.330 (18.44%) 20.000 (4.77%)
Autres services extérieurs	40.840		
Impôts et taxes	30.550	Fonds européens	90.000
Charges de personnel	472.200	Autres Autres produits de gestion	15.340 240
Dotation aux amortissements	1.500	Transfert de charge	2.300
TOTAL	585.990	TOTAL	585.990

Deux projets de convention reprenant ces engagements mutuels et le budget prévisionnel 2015 de l'association CIDFF sont annexés à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes dans la vie locale,

VU la délibération n°2013/0595 du 12 juillet 2013, adoptant le principe d'une subvention triennale,

VU la convention triennale signée entre Bordeaux Métropole et le CIDFF en date du 2 octobre 2013, ayant pour objet d'accorder une subvention annuelle à l'association sur 3 ans.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le CIDFF participe à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et au développement économique sur le territoire de la Métropole et qu'il contribue à faciliter l'intégration des femmes dans des secteurs d'activités professionnelles dits « masculins » afin d'envisager une reconversion professionnelle et un retour durable à l'emploi des femmes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.000 euros au bénéfice du CIDFF au titre de l'année 2015

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 4.750 euros au CIDFF pour la mise en œuvre de l'action « Mixité des emplois et Insertion professionnelle des femmes »

Article 3 : d'autoriser M. Le Président à signer les conventions ci-annexées, en vue de régler, notamment les modalités de versement des subventions métropolitaines

Article 4 : d'imputer le montant des dépenses, soit 23.750 euros TTC, sur le budget 2015, chapitre 65, article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 5 AOÛT 2015

M. ALAIN DAVID